

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 3 AXES

1. **APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE** : Les présentes conditions générales de vente sont exclusives de toutes autres conditions générales d'achat. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à nos présentes conditions. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre nos conditions générales de vente. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente (catalogues, prospectus...) ne présente aucune valeur contractuelle.

2. **COMMANDES** : Les commandes reçues par nos représentants, et tous accords conclus par ceux-ci, ne nous engageant que si nous les avons ultérieurement confirmés par écrit. Toute vente, même acceptée n'est valable que si elle comporte des références exactes. En cas de pénurie, nous répondrons aux commandes en fonction de leur ordre d'arrivée et dans la mesure de nos disponibilités.

Les délais de livraison confirmés dans l'accusé de réception de commande par nos représentants s'entendent en date d'expédition.

3. **PRIX** : Les produits sont fournis au prix HT en vigueur au moment de la passation de la commande exprimés en euros et sont majorés de la TVA applicable au jour de la commande. Les prix sont établis franco de port et d'emballage en France métropolitaine avec un minimum de commande de 250 € HT à même délai de livraison.

4. **QUALITE** : Le choix de la fourniture (de ses caractéristiques, de sa qualité, ...) incombe exclusivement à l'acheteur, le vendeur n'étant pas toujours en mesure d'apprécier ou de juger de l'opportunité du choix de l'acheteur. Le vendeur décline toute responsabilité quant aux erreurs de conception de marchandises livrées et quant à l'emploi auquel l'acheteur le destine, si ce dernier n'a pas fait part par écrit au vendeur avec la commande les indications et spécifications nécessaires ainsi que toutes sujétions particulières.

5. **MODALITES DE PAIEMENT** : Sauf convention contraire, nos factures sont payables par virement, traites ou chèques à 30 jours fin de mois le 15. Les paiements comptants bénéficient d'un escompte de 0,1 % par mois. La date de règlement est celle figurant sur la facture et en tout état de cause, les délais de paiement ne peuvent excéder 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Les règlements doivent parvenir au siège social : 199, rue de la Bougrière –ZAC de la Madeleine 44980 Sainte – Luce – sur - Loire. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur ladite facture, l'application de pénalités fixées à 10 % du montant de la facture impayée (0.83% par mois de retard, tout mois commencé étant du intégralement), dans la limite des dispositions impératives.

D'autre part, tout retard de paiement entraîne de plein droit, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire minimum de 40 € pour frais de recouvrement. En cas de défaut de paiement, quarante huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit si bon semble au vendeur qui pourra demander, en référé, la restitution des produits, sans préjudice de tous dommages et intérêts. En cas de paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement.

6. **EXIGENCE DE GARANTIES** : Lorsque le crédit de l'acheteur se détériore, le vendeur se réserve le droit, même après expédition partielle d'une commande, d'exiger de l'acheteur les garanties qu'il juge convenables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus d'y satisfaire donne au vendeur le droit d'annuler tout ou partie du contrat.

7. **ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE** : Le Contrat entre en vigueur à compter de sa signature par le vendeur, ou par défaut à la date précisée dans les conditions particulières. Il est conclu pour une durée précisée aux conditions particulières.

8. **LIVRAISON** : La livraison s'effectue conformément à la commande soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur, un transitaire ou un transporteur. Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, ni à retenue.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. En cas de retard de livraison, la résiliation ne sera considérée comme valable que si elle est précédée par une mise en demeure par Lettre Recommandée. L'acheteur est tenu d'accepter la livraison de toute marchandise expédiée dans un délai de quinze jours suivant la date de réception de ladite Lettre Recommandée. Toute commande n'ayant pas été résiliée, même livrée avec retard, ne peut être refusée par l'acheteur, ni faire l'objet d'un retour.

Pour toutes commandes à expédier à la demande de l'acheteur en express en France Métropolitaine, quel que soit leur montant (commandes passées du lundi au vendredi avant 12 heures, et devant être expédiées dans un délai inférieur au délai standard – 13 ou 18 jours ouvrés), il sera facturé une participation complémentaire et forfaitaire de 50 €HT par référence vendue et les frais de port seront facturés après accord sur le prix avec l'acheteur.

9. **TRANSPORT** : Il appartient à l'acheteur, en cas d'avaries, de pertes ou de manquants, de faire toutes réserves à la livraison et d'exercer tout recours auprès des transporteurs seuls responsables et ce dans les trois jours, hors jours fériés. Une information simultanée sera faite auprès du vendeur.

10. **RECLAMATIONS ET RETOURS DE MARCHANDISES** : Toute réclamation qualitative ou quantitative hors transport, pour être recevable, doit être notifiée au siège social de notre société dans le délai de huit jours à compter de la réception des marchandises.

Tout retour doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Aucun retour ne sera accepté après un délai de huit jours suivant la date de livraison. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Tout retour ne remplissant pas les présentes conditions peut être refusé, la marchandise étant alors renvoyée ou conservée par le vendeur dans l'attente du règlement du litige, aux frais de l'acheteur. Tout retour devra être préalablement accepté par le vendeur, selon les modalités en vigueur chez le vendeur. L'acheteur qui ne s'y conformerait pas assumerait seul les conséquences financières et autres de ses initiatives.

11. **GARANTIE** : Les matériels sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de 6 mois à compter de la livraison. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant au vendeur, une fois constatées la conformité et l'intégrité des marchandises retournées par l'acheteur, sera à son choix ou un avoir sur celles-ci ou le remplacement du matériel par ses services sous réserve de la disponibilité des composants. Pour bénéficiaire de la garantie, tout produit doit être au préalable, soumis au service qualité du vendeur dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. L'immobilisation du matériel ne donnera lieu à aucune indemnisation. La garantie ne s'applique pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par une cause extérieure.

12. **CONFIDENTIALITE** : Aucune des deux parties agissant tant en son nom, qu'au nom et pour le compte de personnes ayant accès aux informations échangées, ne copiera ni ne révélera à une tierce partie des documents ou des données fournies par l'autre partie, ces informations étant strictement confidentielles. Les parties n'utiliseront pas ces documents et données dans des objectifs autres que ceux pour lesquels ils leur ont été fournis.

13. **PROPRIETE INTELLECTUELLE** : Tous les documents techniques remis à nos clients demeurent la propriété exclusive de notre société seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents et doivent lui être rendus à sa demande

14. **FORCE MAJEURE** : Sont considérés comme cas de force majeure les cas reconnus par la jurisprudence des Tribunaux, ainsi que les incendies, inondations, explosions, épidémies, grèves, perturbations des transports, décisions des autorités, retards de ses propres fournisseurs, dysfonctionnements informatiques, pénuries de matières premières, insuffisances énergétiques, blocus, émeutes, lock-out, guerres.

Dans de telles circonstances, le contrat liant le vendeur et l'acheteur sera suspendu de plein droit sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'évènement.

15. **RESERVE DE PROPRIETE** : Conformément à la Loi n° 80-335 du 12 mai 1980, les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à l'encaissement intégral du prix et des accessoires.

L'acheteur doit s'assurer contre tous les risques que comporte la détention de nos marchandises jusqu'à leur paiement.

L'acheteur déclare en outre avoir parfaite connaissance des articles 121 et 122 de la Loi 85-98 du 25 janvier 1985.

En cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens de l'acheteur, en application de la loi en vigueur, la revendication des marchandises pourra être exercée dans un délai de trois mois à partir de la publicité ouvrant la procédure. L'acheteur s'engage à informer ses propres clients ou tiers de l'existence de la clause de réserve de propriété. A titre de simple tolérance, le vendeur autorise dès à présent l'acheteur à revendre les marchandises objet de la réserve de propriété, à la condition expresse que la partie du prix de vente due au vendeur, dès la revente, soit nantie sur le prix de revente à son profit conformément à l'article 2071 du code Civil, l'acquéreur devenant simple dépositaire du prix..

Les acomptes pourront être conservés pour couvrir les pertes éventuelles à la revente. Toute clause contraire, insérée notamment dans les conditions générales d'achat, est réputée non écrite.

16. **NON RENONCIATION** : Les présentes conditions générales de vente et les autres documents contractuels ne pourront être modifiés que par un écrit signé par les deux parties. Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir de l'un quelconque de ses droits issus des documents contractuels, ne saurait être interprété comme une renonciation aux dits droits.

17. **SUBSTITUTION** : En cas de vente de fonds de commerce ou d'apport en société, de mise en gérance, de cessation ou de modification d'activité, et d'une façon générale de modification dans sa situation juridique, l'acheteur doit prévenir le vendeur par lettre recommandée avec AR préalablement à l'opération et faire assurer par son ayant droit éventuel la poursuite du contrat. En cas de cession de fonds de commerce, le contrat se continue de plein droit avec le cessionnaire. Le cédant est tenu d'inclure une clause de continuation du contrat dans l'acte de cession de fonds de commerce.

18. **RESPONSABILITE** : La responsabilité du vendeur envers l'acheteur sera limitée au montant payé ou à payer par l'acheteur pour l'exécution du contrat concerné par le dommage. En outre, le vendeur ne sera responsable que si un tel dommage résulte directement et exclusivement d'une négligence ou d'une faute qui lui serait imputée et si la réclamation lui a été adressée selon les modalités de l'article 9 des présentes CGV.

Aucune des Parties ne sera en aucun cas responsable d'un quelconque dommage immatériel, consécutif ou non consécutif causé par l'autre Partie, y compris, sans y être limité, la perte de profits, la réduction ou la cessation d'activité, la perte de réputation, de revenus et/ou d'informations commerciales.

19. **JURIDICTION ET DROIT** : En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, en cas de litige de toute nature, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, les Tribunaux de Nantes seront seuls compétents. Le Contrat est régi exclusivement par le droit français.